Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_21-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT LOCAL – ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Par délibération annuelle, le Conseil municipal se prononce sur les subventions aux associations relevant du champ de la Citoyenneté.

Le tableau ci-dessous retrace les propositions d'attributions 2025 et 2026 :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_21-DE

Associations ayant présenté un dossier de demande de subvention pour l'année 2026	Subvention précédente	Subvention 2026
ACPG CATM TOE et VEUVES	189,37 €	191,27 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami.e.s de la Résistance	125,90 €	127,16 €
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants de Lanester	306,00 €	309,06 €
Compagnons Bâtisseurs Bretagne	6243,01 €	6305,44 €
Fédération Nationale des Anciens de Combattants d'Algérie	208,10 €	210,18 €
Foyer Laïque de Lanester - Aquariophilie	426,60 €	430,87 €
Foyer Laïque de Lanester - Pyramide	94,69 €	95,63 €
La Confédération Syndicale des Familles	520,25 €	525,45€
L'Art s'emporte	1013,45 €	1 023,58 €
Multi Loisirs Lanester	1837,53 €	1855,91 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	149,83 €	151,33 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer - Centre de formation et d'intervention de Lorient	148,35 €	149,83 €
Union Départementale Consommation Logement et Cadre de Vie du Morbihan	515,10 €	520,25 €
Union Nationale des Combattants	176,89 €	178,66 €
Récréation cérébrale	215,29 €	217,44 €
SESAM	1122,00 €	1133,22 €
Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)	100,00 €	101,00 €

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 65748.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L2311-7 et L2121-29, et L1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, circulaire du 18 janvier 2010,

Vu la loi n° 2021-875 du 1er juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations,

Vu l'avis favorable de la Commission Participation Citoyenne et Associative, Logement, Politique de la Ville et Rénovation urbaine réunie le 05 février 2026,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_21-DE

Considérant les orientations budgétaires 2026,

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les objets sociaux des associations subventionnées s'inscrivent dans le respect de l'intérêt général, d'une part, et concourent d'autre part au maintien du lien social et à l'expression de la société civile,

Considérant que le caractère créateur de droits ne fait pas obstacle à ce que la décision d'attribution soit abrogée si les conditions ne sont plus remplies,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VOTE le versement des subventions aux associations précitées

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)